

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00215

Numéro SIREN : 818 016 438

Nom ou dénomination : A.I.E.

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2017 sous le numéro de dépôt 12623

SASU AIE**PV ASSEMBLEE GENERALE : AG-AIE-2017/002****Date :** 22/11/2017

Participants : Michel THOLOT (Président), Thomas LE HUU NHO (Expert-comptable)

Ordre du jour : PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/11/2017 à 16h00 (Exercice 2018 & 2018)

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue dans les locaux du cabinet ACE (Expertise comptable)

M. Michel THOLOT préside la séance en sa qualité de **Président**.

Etaient présents :

- **M. Michel THOLOT** (Président), Propriétaire de 100% des parts sociales soit 6 000,00 €, **montant du capital social**
- **M Thomas LE HUU NHO** (Expert-comptable).

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/11/2016**1) Avancement de l'exercice 2017**

- a. Chiffre d'affaire
- b. Résultat avant impôt
- c. Résultat net
- d. Conclusion : salaires et dividendes

2) Projection 2018 (Business Plan)

- a. ECF
- b. AVIACOMP
- c. Conclusion : salaire et dividendes

1) Hypothèse résultats de l'exercice 2017,

a. Chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaire prévisionnel (estimé) = 135 740,00 € HT
réparti en 2 clients

- Société AVIA COMP = 132 740,00 €
- Société ECF = 3 000,00 €

b. Résultat net avant impôt EBIT DATA (estimé) = 60 000,00 €

c. Impôt sur les sociétés IS (estimé) = 11 000,00 €

d. Résultat net après impôt (estimé) = 49 000,00 €

Compte-tenu du fait que 2017 représente un second exercice, le résultat est satisfaisant. Néanmoins, devant l'incertitude de la seconde année, ainsi que le paiement de l'IS 2017 ajouté à l'avance d'IS 2018 soit 2 750,00 € par trimestre, le cabinet ACE préconise à M. THOLOT à ne pas prendre de dividendes. **En conséquence, il est décidé que le Président ne percevra pas de « Salaire » ni de « Dividendes » sur l'exercice 2017**

2) Projection 2018 (Business Plan)

a. ECF

Le contrat ECF s'est arrêté en février 2017 et ne sera pas renouvelé.

Le CA pour 2017 sera donc nul

b. AVIACOMP

Le contrat AVIACOMP a été renouvelé en février 2017 pour une durée de 4 ans.

Le CA potentiel pourrait être le suivant :

- Prestation : 10 000,00 € HT / mois à 80%
- Compensation frais déplacement : 1 800,00 € HT / mois

Le CA prévisionnel AVIA COMP pourrait s'élever à 141 600,00 € HT

Le CA prévisionnel de la SASU AIE s'élèverait à 141 600,00€ HT

Le Président investissant dans une action forte de prospection commerciale fait le constat que l'activité est en forte baisse sur la région Sud Est avec un carnet de commande AIRBUS HELICOPTER en forte récession. Les pistes de contrat étant

uniquement basées sur la région Toulousaine, ce qui engendre une perte de temps et une fatigue significative avec des risques routiers. En conséquence, le Président a contractualisé une location à Toulouse. Cette sécurisation engendrant des frais significatifs.

Devant ce constat :

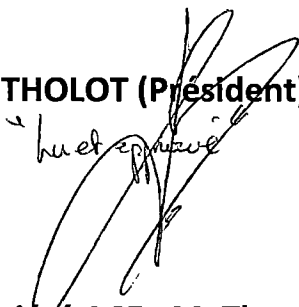
1/ AIE mono client : risque, malgré un contrat de 4 ans remis en question chaque année en regard des résultats opérationnels d'AIE.

2/ l'évolution des coûts liés au besoin de prendre une location sur Toulouse

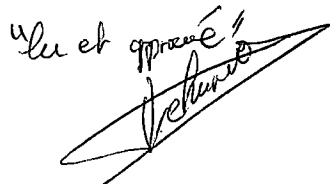
En conséquence, il est décidé que le Président ne percevra pas de « Salaire » ni de « Dividendes » sur l'exercice 2018

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M Michel THOLOT (Président)

lu et approuvé


Pour la société ACE : M. Thomas LE HUU NHO (expert-comptable)

lu et approuvé


Ce document est un original